

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juin 2005

CP 05/06-10

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

Les dégradations de la voirie départementale causées par des tiers donnent lieu à versement d'une indemnisation compensatrice soit par les personnes impliquées, soit par leur compagnie d'assurance.

M. le Payeur départemental souhaite que, conformément aux règles de la comptabilité publique, la Commission Permanente délibère afin d'accepter le montant de ces indemnités et de décider de leur emploi ou de la non reconstruction du bien détruit.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, un tableau récapitulatif de ces diverses dégradations entraînant l'émission de titres de recette pour un montant total en section de fonctionnement de 21 466.34 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer afin de vous prononcer sur l'acceptation des indemnités ci-dessus énumérées et de leur emploi.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les indemnités proposées par les différentes compagnies d'assurance d'un montant total en section de fonctionnement de 21 466.34 € pour les dégradations causées par des tiers à la voirie départementale et les conditions de leur utilisation conformément aux tableaux ci-annexés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**DEGRADATIONS DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
CAUSEES PAR DES TIERS**

EXERCICES 2004 et 2005
ARTICLE 778 S/FONCTION 621

CP05/06-10	CP 05/06-10				
SINISTRE	DOMMAGE	MONTANT INDEMNITE	CONTREVENANT	N° MANDAT et MONTANT	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
Accident du 15/12/04	RD2 MONTAIGU DE QUERCY Dégradation de signalisation	568,46 €	MUTUELLES DU MANS ASSURANCE 19-21 rue Chanzy 72030 LA MANS CEDEX 09	5126/05 de 450.76 € Etat des interventions par les agents de la subdivision de Lauzerte : 117.70 €	Travaux effectués
Accident du 28/09/04	RD953 MIRAMONT DE QUERCY Dommages du parapet côté droit	1 276,90 €	MAPA MUTUELLE D'ASSURANCE 17411 ST JEAN D'ANGELY CEDEX	5128/2005 de 1276.90 €	Travaux effectués
Accident du 20/05/04	RD953 MONTAGUDEI Dégradation du parapet gauche	4 671,86 €	GROUPAMA D'OC Etablissement du Tan-et-Garonne 170 Avenue Marcel Una 82017 MONTAUBAN CEDEX	5128/2005 de 4671.86 €	Travaux effectués
Accident du 24/07/04	RD953 MIRAMONT DE QUERCY Dégradation d'un parapet maçonné, de signalisation J4 et de supports	4 856,63 €	GENERALI France ASSURANCE DELEGATION DE LYON 52 rue Duquesne 69453 LYON CEDEX 06	5125/05 de 201.31 € 5128/05 de 4655.32 €	Travaux effectués
Accident du 28/01/05	RD958 ST-ANTONIN-NOBLE-VAL Dégradation de signalisation verticale	237,75 €	ASSURANCE DU CREDIT MUTUEL 34 rue Wacken 67906 STRASBOURG CEDEX 9	6018/05 de 152.85 € Etat des interventions par les agents de la subdivision de Saint-Antonin-Noble-Val : 84.90 €	Travaux effectués
Accident du 08/06/04	RD2 LAUZERTE Dégradation de la couche de roulement de la chaussée et du marquage axial	5 843,56 €	AXA France IARE 26 rue Drouot 75009 PARIS	5082/05 de 638.15 € 5910/05 de 5205.41 €	Travaux effectués
Accident du 30/07/04	RD2E BOULOC Détérioration de la chaussée	2 578,58 €	ESPACE MASTER AUTO 1 M.M.A B.P. 24246 72004 LE MANS CEDEX 1	5911/05 de 2578.58 €	Travaux effectués
Accident du 18/12/04	RD927 MOISSAC Dégradation de 24 mètres de glissières de sécurité	1 432,60 €	AXA ASSURANCES 46 Boulevard Pierre Delbreil BP 36 82201 MOISSAC CEDEX	5969/05 de 1432.60 €	Travaux effectués
MONTANT DE L'INDEMNITE..		21 466,34 €			

Le Président,